



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
VINCENNES ET LA BOULANGERIE DE FRED
POUR L'ORGANISATION D'UNE DEGUSTATION**

**DÉCISION N° DM-23-058
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition de *La Boulangerie de Fred*, sise 8 avenue du Château 94300 Vincennes, pour l'organisation, à titre gratuit, d'une dégustation des produits de la boulangerie du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023 à destination des seniors vincennois lors de « la semaine Zen » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec *La Boulangerie de Fred* pour organiser, à titre gratuit, une dégustation des produits de la boulangerie du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023 à destination des seniors vincennois lors de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN